

# Les missions des professeurs documentalistes

Une nouvelle circulaire de mission  
(n° 2017-051 du 28-3-2017)  
pour les documentalistes  
Source : éduscol

Françoise Grave  
Professeur documentaliste  
Collège Camille Claudel  
59650  
Villeneuve d'Ascq



# Un enseignant : le professeur documentaliste ou « prof-doc »

- Le professeur documentaliste est un enseignant, titulaire du CAPES de documentation.
- Voici les épreuves au programme de ce CAPES.

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98450/les-epreuves-du-capes-externe-et-du-cafep-capes-section-documentation.html>

- Le professeur documentaliste a des missions spécifiques
- Il exerce dans un établissement scolaire : Il fait partie de l'équipe pédagogique et éducative

# Les missions spécifiques du professeur documentaliste

- Le professeur documentaliste est responsable du CDI : le centre de documentation et d'information
- Le CDI n'est pas une seconde permanence : c'est un lieu de formation, de lecture, d'éducation aux médias et à l'information.
- Le professeur documentaliste exerce des missions pédagogiques : il veille à l'acquisition par les élèves d'une Culture de l'information et des médias.
- Le professeur documentaliste organise les ressources pédagogiques et documentaires de son établissement. Il organise aussi la mise à disposition de ces ressources.
- Le professeur documentaliste est un acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel, professionnel.

# 1. Le professeur documentaliste, enseignant et maître d'œuvre de l'acquisition par tous les élèves d'une culture de l'information et des médias

- Le professeur documentaliste a une **expertise** dans le domaine des **SIC** : les sciences de l'information et de la communication.
- Tous les élèves doivent acquérir une **culture de l'information** et de sa maîtrise. Le professeur documentaliste contribue aux enseignements et aux dispositifs qui permettent cette acquisition.
- Il développe l'**esprit critique** des élèves face aux sources d'information, de connaissance.
- Le cadre de l'éducation aux médias et à l'information dans lequel il inscrit son action prend aussi en compte les pratiques informationnelles des élèves.
- Le professeur documentaliste peut exercer des **heures d'enseignement** seul face à une classe ou à un groupe, dans le cadre d'un co-enseignement, dans le cadre de l'accompagnement personnalisé...

## 2. Le professeur documentaliste maître d'œuvre de l'organisation des ressources documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition

- Sous l'autorité du chef d'établissement, c'est le professeur documentaliste qui organise l'enrichissement, l'organisation et l'exploitation du **fonds documentaire** du CDI, fonds physique ou numérique.
- Il élabore un projet de **politique documentaire** dans le cadre du projet d'établissement, avec les membres de la communauté éducative. Il participe à sa mise en œuvre. La politique documentaire d'un établissement s'inscrit dans un **volet pédagogique**, et a pour vocation de permettre aux élèves les meilleures conditions d'apprentissage, et a pour vocation **de former les élèves à la culture informationnelle**.
- Cette politique documentaire définit les modalités de formation des élèves et de leur accès au CDI, dans l'établissement, en mobilité, à la maison. Le CDI, lieu physique est aussi un CDI « numérique » .

## 2. Le professeur documentaliste maître d'œuvre de l'organisation des ressources documentaires de l'établissement et de leur mise à disposition

- Le CDI est un espace de formation et d'information **ouvert à tous les membres de la communauté éducative**.
- Le professeur documentaliste réfléchit à l'**articulation du CDI avec les différents de vie et de travail des élèves**. Il le fait **en lien** avec les autres professeurs et les personnels de vie scolaire.
- Il joue un rôle de **médiateur** de l'information et de l'accès aux ressources.
- Il joue également un **rôle de conseil** pour l'organisation de l'ensemble des ressources accessibles en ligne pour les élèves et les enseignants. Il gère l'espace CDI au sein de l'ENT.
- Il participe à la définition du volet numérique : il facilite l'intégration des ressources numériques dans les pratiques pédagogiques.
- IL assure une veille professionnelle, informationnelle, pédagogique et culturelle pour la communauté et la diffuse ( [bulletin de veille du CDI du collège Claudel](#) par exemple en lien hypertexte)

### 3. Le professeur documentaliste acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel

- Le CDI un lieu privilégié d'ouverture de l'établissement sur son environnement ainsi qu'un espace de culture, de documentation et d'information, véritable lieu d'apprentissage et d'accès aux ressources pour tous.
- Cette ouverture sur l'environnement éducatif, culturel et professionnel, n'est pas qu'une ouverture locale : elle peut être régionale ou même internationale.
- Le professeur documentaliste s'appuie sur sa connaissance de la littérature générale et de jeunesse, pour développer une politique de la lecture, en relation avec ses collègues.
- Le professeur documentaliste contribue à l'éducation culturelle, sociale et citoyenne. Il fait découvrir les cultures artistiques, scientifiques, techniques.
- Il participe à l'organisation et à l'exploitation pédagogique de sorties culturelles, ou de rencontres avec des intervenants extérieurs.

### 3. Le professeur documentaliste acteur de l'ouverture de l'établissement sur son environnement éducatif, culturel et professionnel

- Il participe au PEAC et au parcours citoyen.
- Il entretient des relations avec les bibliothèques ou les médiathèques, Canopé, les établissements d'enseignement supérieur, les associations culturelles, les services publics, les collectivités territoriales, les médias locaux, et le monde professionnel.
- Il peut assurer des missions particulières, : référent numérique, référent culture, etc.

ET pour finir cette présentation de nos missions

- Les professeurs documentalistes mutualisent leurs pratiques, leurs ressources, leurs veilles informationnelles en particulier lors des rencontres de bassins, de district.



# Quelques CDI sur la toile !

Le portail de mon CDI

<http://0595656c.esidoc.fr/>

Le portail du lycée Raymond Queneau

<http://0594424n.esidoc.fr/>

Le portail du lycée Dinah Derycke

<http://0594375k.esidoc.fr/>

La licence Creative Commons vous permet de partager cette présentation !

Le site des licences Creative Commons :

<http://creativecommons.fr/>